

Délibération**n°30-2026****1^{er} avril 2026****PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs.****Séance du :** 1^{er} avril 2026**Date de la convocation :** 20 mars 2026**Président de séance :** François DUNAND**Secrétaire de séance :** Colette PIGNIER**Nombre de membres titulaires en exercice :** 28**Etaient présents (titulaires et suppléants) :** 17▪ Collège des affiliés : 16

Robert AGUETTAZ, Danièle BEAUX-SPEYSER, Arthur BOIX-NEVEU, Georges CAGNIN, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Nathalie FONTAINE, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Lucien SPIGARELLI, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 1

Michelle BRAUER

Etaient représentés : 8▪ Collège des affiliés : 6

Yannick AMET (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Lucien SPIGARELLI)
Christian GARIOUD (pouvoir à Georges CAGNIN)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

▪ Collège spécifique : 2

Christian GRANGE (pouvoir à François DUNAND)
Martin NOBLECOURT (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)

Etaient présents ou représentés : 25**Nombre de votants :** 25**Étaient absents :** 3▪ Collège des non affiliés : 3

Christelle FAVETTA-SIEYES, Alexandre GENNARO, Thibaut GUIGUE

Ont assisté à cette séance :

Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appuis aux collectivités
Marion RIVOLIER	Adjointe au Responsable du Pôle ressources et moyens

DELIBERATION N° 30-2026

PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration d'actualiser le tableau des emplois.

Tout d'abord, à la suite du départ par voie de mutation de l'agent occupant les fonctions de « chargé d'emploi » au Pôle emploi et concours, en référence au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, il est proposé de prévoir que cet emploi puisse être occupé par un agent relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, quel que soit le grade.

Par ailleurs, il précise qu'une des trois secrétaires générales de mairie itinérantes fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2027. Il rappelle que cette mission de secrétariat général de mairie itinérant rencontre un réel succès, dans la mesure où elle permet notamment de répondre aux besoins urgents de remplacement des secrétaires généraux de mairie absents.

Actuellement, le Centre de gestion parvient à répondre aux demandes de mise à disposition d'un secrétaire générale de mairie mais ne parvient plus à le faire sur la totalité des jours demandés par les communes ; et ce, malgré la création d'un 3^{ème} poste pourvu à l'automne 2025.

Dans un contexte de fortes tensions de recrutement sur ces emplois, et compte tenu du départ à la retraite précité, il est proposé au conseil d'administration de créer un 4^{ème} poste de secrétaire général de mairie itinérant, pour anticiper le remplacement de cet agent et ainsi garantir la continuité de cette mission. En fonction de l'évolution du volume de la demande des communes, l'effectif de cette mission de secrétariat général de mairie itinérant sera ou non maintenu à quatre agents.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration d'approuver la modification du tableau des effectifs.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le code général de la fonction publique,

VU le tableau des effectifs du Centre,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

- ouverture de l'emploi de « chargé d'emploi » au Pôle emploi et concours aux agents relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (grades de rédacteur, de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou de rédacteur principal de 1^{ère} classe), à temps complet,
- création d'un quatrième emploi de « secrétaire général de mairie itinérant » relevant du grade d'attaché territorial ou du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à temps complet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 1^{er} avril 2026
Le Président,



François DUNAND